

CRR - TELESERVICE 5 – Réinscription des élèves en cours de cursus (non candidats à un examen ou concours d'entrée)



Ouverture des pré-réinscriptions : **lundi 22 avril 2019 à 10h**
Clôture des pré-réinscriptions : **mercredi 22 mai 2019 à 15h**

*Aucune pré-inscription ne sera reçue après la clôture du téléservice.
Si vous suiviez plusieurs cursus, merci de compléter autant de formulaires que de cursus suivis pour l'année 2019-2020.*

Modalités de réinscription

Cette procédure s'impose à tout élève ou étudiant du CRR de Paris (hors Département Danse - les élèves danseurs sont dispensés de la procédure de réinscription en ligne), y compris s'il suit une ou plusieurs des disciplines de son cursus CRR dans un ou plusieurs Conservatoires municipaux d'arrondissements parisiens.

En revanche, les élèves qui se portent candidats à un examen ou concours d'entrée (Cycles spécialisé, Concertiste ou CPES) sont considérés comme NOUVEAUX ELEVES pour cette discipline et doivent remplir le téléservice correspondant : information sur le site

<http://www.crr.paris.fr>

Les anciens élèves ne s'étant pas réinscrits à temps ne pourront effectuer leur rentrée qu'après les congés de Toussaint, sur décision du directeur et dans la limite des places disponibles